

---

# **Rapport d'activités 2018/2019 :**

## ***Marché des bois 2018/19 et perspectives 2019/20***

---

La Commission commerciale de ForêtJura a rencontré les représentants des scieurs + marchands jurassiens à une seule reprise en 2018/19, soit en octobre 2018. Lors de cette séance, une entente a été trouvée sur la publication d'une recommandation de prix commune. Celle-ci est restée valable durant toute la saison 2018/19.

Lors de la séance d'octobre 2018, il a en outre été décidé d'abandonner ces rencontres annuelles, en raison de la faible présence des scieurs + marchands, ainsi que de leur très faible importance (représentativité) sur le marché. Il a été convenu que ForêtJura éditerait dorénavant une recommandation de prix unilatérale, basée sur les connaissances et expériences de la Centrale de vente de ProForêt. Il a néanmoins été décidé que des rencontres pourraient être encore organisées à l'avenir, pour échanger lors de situations particulières.

Hormis la recommandation de prix, 2 bulletins d'information sur le marché des bois ont été envoyés aux membres en octobre 2018 et mai 2019. Cependant, les gardes forestiers ont été tenus informés par mail à plusieurs reprises tout au long de la saison.

Voici un bref compte-rendu du marché des bois 2018/19 et des perspectives 2019/20 :

### **Conjoncture**

Durant l'exercice 2018/19, l'**économie mondiale** a connu une inversion de tendance. Alors que les perspectives étaient plutôt favorables à l'automne 2018, le ciel s'est progressivement assombri dans le courant du printemps 2019, en raison des nombreuses incertitudes et tensions géopolitiques internationales (guerre commerciale USA-Chine, Brexit, tension USA-Iran, gouvernance UE, etc.).

De son côté, l'**économie suisse** continue de bien résister, même si un léger ralentissement est annoncé et commence à se faire sentir.

Durant l'exercice 2018/19, le **taux de change CHF/€** a évolué constamment à la baisse. Le franc suisse s'est progressivement apprécié, jouant son rôle de valeur-refuge dans le contexte international incertain. De 1,14 à l'automne 2018, le taux a baissé jusqu'à 1,08 à l'automne 2019.

### **Résineux**

Suite à la tempête Eleanor du 3/4 janvier 2018 et à la prolifération de bostryches dès l'été 2018, toutes les **scieries de Suisse, de France et d'Europe occidentale** en général ont bénéficié d'une offre en bois largement supérieure à leurs besoins. Ceci a eu pour conséquence d'une part, de faire pression sur les prix (baisse d'env. Fr. 5-10.-/m<sup>3</sup> par rapport à l'hiver précédent) et d'autre part, de réduire considérablement le volume des exploitations de coupes normales/hivernales (diminution d'env. 30-50%).

Les conditions du marché se sont encore aggravées au printemps 2019, avec l'arrivée des premiers volumes de **bostrychés**. Alors que les scieries disposaient encore de stocks confortables, les possibilités de vente des bostrychés étaient extrêmement réduites, accentuant la pression sur les prix. Au cours de l'été 2019, les volumes de bostrychés ont encore augmenté et le marché s'est effondré, avec une demande quasi inexistante et des prix en chute libre.

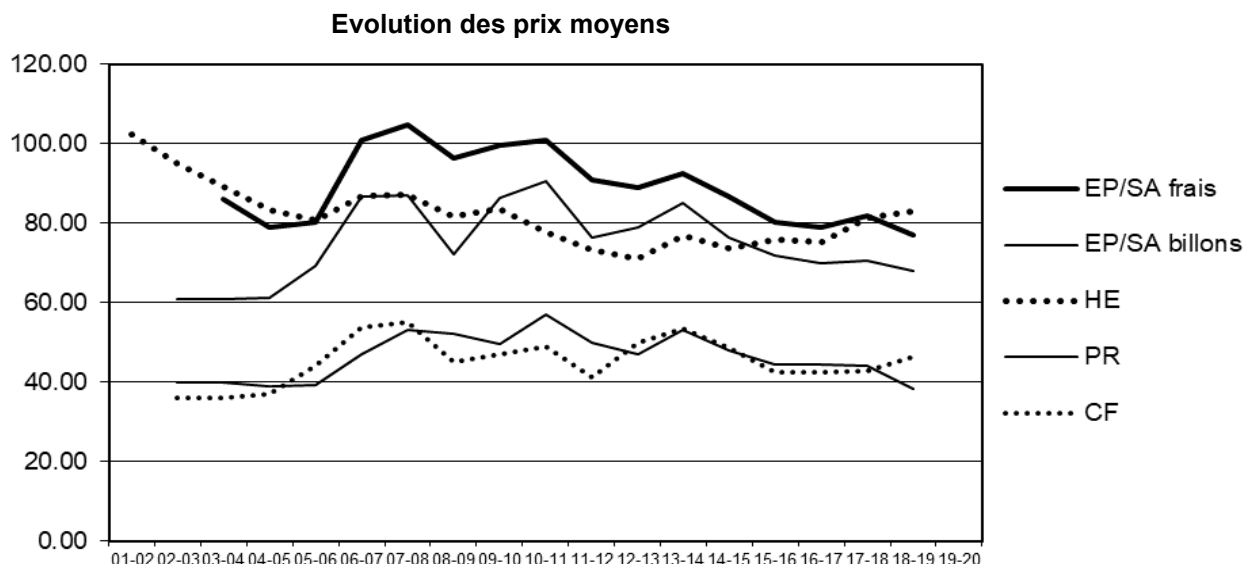
Les perspectives pour 2019/20 s'annoncent différenciées. D'un côté, le bois bostryché sera quasi invendable (à un niveau de prix similaire au bois d'industrie). D'un autre côté, le bois frais devrait être recherché (avec des prix +/- stables), sachant que les scieries nécessiteront de reconstituer quelque peu leurs stocks en bois de qualité.

## Feuillus

Durant l'exercice 2018/19, le marché du **hêtre** a bénéficié de la très forte demande asiatique, qui est devenu le principal débouché du hêtre jurassien. Dès le début de la saison, la demande a été très vive et les prix en augmentation (hausse d'env. Fr. 5.-/m<sup>3</sup>). Dans ce contexte et compte tenu des faibles besoins en résineux, les volumes de hêtre exploités ont été importants.

Concernant les autres essences feuillues, le marché du **frêne** est resté bien orienté (demande soutenue ; prix stables), l'envolée du **chêne** s'est poursuivie (demande très forte ; prix en forte hausse), alors que l'**érable** continue d'être boudé.

L'exercice 2019/20 se présente sous des auspices moins favorables. Les tensions commerciales internationales (USA-Chine notamment) et les dégâts dus à la sécheresse 2018 (très importants en Ajoie notamment, mais également ailleurs en Suisse et en France/Allemagne), engendrent de grosses incertitudes sur le marché, qui se traduisent par une demande moins ferme et des prix légèrement sous pression.



Source : Centrale de vente / ProForêt

## Bois d'emballage, d'industrie et de déchiquetage

Si la demande pour le bois d'industrie feuillu a été forte, le marché du bois d'industrie résineux est resté complètement engorgé, de manière identique au marché du bois de déchiquetage. Les perspectives pour 2019/20 s'annoncent similaires.

---

# Rapport d'activités 2018/2019

## *Activités diverses*

---

### **Certifications FSC, PEFC et COBS (par D. Adatte et D. Wahl)**

Durant l'exercice 2018/19, les travaux liés à la certification des forêts ont été les suivants :

- Pour rappel, ForêtJura a engagé dès 2002 les démarches en vue de la certification des forêts au Jura. Gérée de manière indépendante durant 10 ans (groupe indépendant), ForêtJura a rejoint en 2013 l'ARCF (Association romande pour la certification des forêts), afin d'intégrer un groupe plus grand et de bénéficier des synergies/économies correspondantes. Pour des raisons similaires, l'ARCF, d'abord indépendante, a rejoint pour sa part le groupe suisse Artus en 2017.  
Créée en 2013, l'ARCF compte 6 associations de propriétaires de forêts (GE, VD, VS, FR, NE et JU), lesquelles regroupent plus de 500 propriétaires pour 113'000 ha.  
Créé en 2017, le groupe Artus compte 7 groupes de certification (dont l'ARCF), lesquels sont actifs dans 20 cantons suisses et regroupent plus de 500'000 ha de forêts.
- Pour rappel, la certification des forêts est menée par périodes de 5 années. Les premières périodes avaient couvert les années 2004-09, 2009-14 et 2014-18 (exceptionnellement 4 ans). La période actuelle (4<sup>ème</sup>) a été engagée en 2018 et s'étendra jusqu'en 2022. Le renouvellement de cette période de certification a connu un vif succès, puisque tous les propriétaires déjà certifiés se sont ré-engagés et que 2 nouveaux se sont inscrits. A ce jour, 53 collectivités publiques sont certifiées FSC + PEFC au JU, pour seulement 7 qui ne le sont pas.
- Au niveau de l'ARCF, les tâches / activités suivantes ont notamment été menées en 2018-19 :
  - poursuite de la gestion courante du groupe pour la période 2018-2022
  - poursuite de l'intégration au groupe national de certification Artus
  - fourniture de nouveaux panneaux ou autocollants suite au changement du n° de certificat
  - adaptation des audits suite aux nouvelles règles d'échantillonnage (dorénavant par propriétaire et non plus par triage)
- Les audits externes d'Artus ont été menés durant le printemps 2019. Au niveau de ForêtJura, 1 triage a été audité en mai 2019, avec aucune demande d'actions correctives (DAC) formulée.
- Au niveau des audits internes, ForêtJura a réalisé l'unique l'audit prévu en 2019. Celui-ci sera réalisé prochainement.
- Finalement, il est à relever que la gestion du dossier « certification » a été reprise en interne par Dominique Wahl dans le courant de l'exercice sous revue.

## **AOC/AOP « Bois du Jura »**

Le but de l'AOC Bois du Jura était de valoriser les résineux du Jura suisse et français sur le marché international des grumes. Le projet d'appellation d'origine contrôlée concernait en priorité les propriétaires de forêts et les scieurs. L'Association suisse pour l'AOC Bois du Jura avait pour objectif d'obtenir la reconnaissance officielle de l'AOC en Suisse, de même qu'en France sous l'égide de l'association du même nom.

Depuis plusieurs années, le projet piétinait en raison notamment du manque d'adhésion des scieurs (exigence requise dans le cadre d'une interprofession). Durant les 2 dernières années, des efforts ont été consentis, afin de motiver des scieurs à participer/intégrer le projet. Devant le manque d'intérêt, l'association a été dissoute lors de l'assemblée générale 2019 qui s'est tenue à La Neuveville le 11 avril 2019. A cette occasion, il a été en outre décidé d'allouer le solde de la fortune de l'association aux 4 associations cantonales de propriétaires (VD, NE, JU et JB), lesquelles se sont engagées à mettre en réserve Fr. 10'000.- durant 10 ans (jusqu'au 31.12.2029) dans l'hypothèse d'une ré-activation du projet d'AOC dans les années à venir.

A ce jour, ForêtJura a déjà encaissé les Fr. 10'000.- mentionnés ci-dessus et les a provisionnés au passif de son bilan. L'Association pour une AOC n'ayant pas encore été liquidé définitivement, aucun autre versement n'est encore intervenu.

## **Système des cotisations à Lignum Jura**

Lignum Jura a pour objectif de promouvoir l'utilisation du bois auprès des maîtres d'ouvrages, des ingénieurs, des architectes et autres. Comme les activités déployées par cette association bénéficient à tous les partenaires de la filière, Lignum Jura avait été constituée à l'époque à l'initiative des 3 associations en question (AJEF – producteurs ; APSJ – scieurs ; AJMCE – menuisiers/charpentiers). Si les producteurs et scieurs ont toujours largement contribué au financement de Lignum Jura, les scieurs ont décidé dès 2016, de réduire leur contribution par manque de moyens financiers. Ceci étant, ForêtJura a adressé un courrier le 21 juin 2016 à Lignum Jura, en l'invitant à réfléchir à un nouveau système de contributions devant assurer une juste répartition des efforts financiers entre les différents bénéficiaires.

Lignum nous a informés à plusieurs reprises être en discussion étroite avec l'AJMCE et espère arriver à la sensibiliser à ce sujet. Pour l'heure, aucune solution ou proposition n'ont cependant été formulées. Affaire à suivre.

## **Commission de gestion du Fonds d'entraide jurassien (FdE)**

Le Fonds d'entraide jurassien (FdE) est un fonds paritaire des propriétaires de forêts, des entrepreneurs forestiers et des scieurs jurassiens. Il a pour objectif de soutenir la formation initiale et continue du personnel forestier. La Commission de gestion du FdE est composée de 6 membres et se réunit au moins une fois par année.

Durant l'exercice 2018/19, les éléments/décisions suivants sont à relever :

- baisse importante des charges en raison du faible nombre d'apprentis forestier-bûcheron actuellement en formation
- augmentation du soutien apporté aux cours CI (passage d'une participation de 40 à 50% des frais restants)
- mise sur pied d'un cours de formation continue concernant la sécurité au travail en lien avec les premiers secours

Au niveau financier, le compte de résultat du FdE boucle sur un bénéfice exceptionnel de Fr. 11'806.-, pour une fortune de Fr. 82'862.- au 30.06.2019.

## **Fagus Suisse SA**

Constituée en 2014, la société « Fagus Suisse SA » a pour objectif de produire et de commercialiser des produits collés en feuillus, dont les excellentes caractéristiques techniques devraient leur garantir des utilisations spécifiques et à haute valeur ajoutée. Initialement projetée à Vendlincourt, l'unité de fabrication est installée dans les bâtiments de l'ancienne parqueterie aux Breuleux. Si tous les feuillus pourront être usinés, Fagus prévoit de proposer principalement des produits en hêtre et d'offrir par la même occasion, un débouché intéressant et national pour les hêtres de nos forêts.

Depuis le lancement de Fagus en 2014 et conformément à la décision prise lors de son assemblée générale de 2015, ForêtJura a augmenté sa participation à hauteur de Fr. 205'000.-, y compris le prêt (sans intérêt et remboursable sur 20 ans) de ForêtSuisse de Fr. 50'000.-.

Durant l'exercice 2018/19, l'élément essentiel est la prise de la décision d'investissement. En raison de difficultés/retards dans les travaux de Recherche et Développement, la décision d'investissement avait été différée à plusieurs reprises par le passé. En fin d'année 2018, la décision a été prise et les machines commandées. A ce jour, l'installation des machines est en cours sur le site des Breuleux pour un démarrage de la production en fin d'année 2019.

## **Place de transbordement centralisée en Ajoie**

Actuellement, seuls 3 places (gares) sont encore ouvertes en Ajoie pour charger des marchandises sur le rail. En dehors du nombre qui a certes fortement diminué depuis 15 ans, c'est leur statut qui pose problème, sachant que ces 3 places sont vouées à disparaître à court ou moyen terme, en raison des nuisances engendrées (emplacement en zone urbaine ou d'habitations) et/ou du non-respect des prescriptions de sécurité. La problématique n'est cependant pas nouvelle, puisque ForêtJura (anciennement l'AJEF) avait rendu attentif les autorités dès 2006, lesquelles l'avaient mandatée par la suite pour la réalisation d'un projet, qui n'avait finalement pas abouti par manque de volonté politique et de moyens financiers. Avec la fin de l'assainissement de la décharge de Bonfol et l'obligation d'investissements dans les gares d'Alle, Vendlincourt et Bonfol (pour le trafic voyageurs), les CJ mènent actuellement une réflexion sur l'avenir de la ligne, allant de sa suppression à son renforcement.

En juin 2016, un groupe de travail, auquel ForêtJura a pris part, a été constitué, afin de plancher sur la réalisation d'une « place de transbordement » centralisée en Ajoie. Au terme des réflexions/travaux, le projet d'une place centralisée à Alle (sur le site de Centre Ajoie) a été retenu et soumis à l'Office fédéral des transports (OFT), qui a accueilli très favorablement le projet et a garanti un soutien financier très important (financement quasi complet). Actuellement, le Canton et les CJ travaillent à l'élaboration du projet de détail en lien avec la modernisation complète (y compris voyageurs) de la ligne Porrentruy-Bonfol. Affaire à suivre.

NB : Etant donné que cette place serait mise à disposition pour le chargement de tous types de produits (bois, betteraves, ciment, ACTS, etc.), il n'est plus parlé de place de chargement, mais de place de transbordement multimodal.

## **Restructuration de CFF-Cargo**

En février 2018, CFF-Cargo a annoncé engager une nouvelle restructuration, impliquant la suppression de postes de travail, mais surtout la fermeture de nombreux points de chargement/desserte. Pour le Jura, Cargo avait prévu la fermeture de tous les points de chargement en Ajoie et aux Franches-Montagnes (seuls Delémont et Glovelier seraient restés desservis).

Ceci étant, ForêtJura s'est approchée très rapidement des autorités cantonales pour faire pression politiquement sur Cargo. Après des mois de négociations, une entente a été trouvée entre le Canton du Jura, CFF-Cargo et les CJ pour les années 2019 et 2020. Si une desserte des CJ est maintenue, elle subsistera uniquement via Glovelier (suppression de la desserte via Tavannes). Concernant l'Ajoie, une desserte sera conservée uniquement pour certains clients (avec des trains complets). Finalement, l'accord stipulait que les CJ devaient réfléchir et proposer une rationalisation de leurs manœuvres de truckage à Glovelier.

Durant l'exercice 2018/19, ForêtJura a eu des contacts à plusieurs reprises avec le bureau d'ingénieurs mandaté par les CJ. Pour l'heure, nous n'avons pas connaissance d'un éventuel rapport, ainsi que des solutions/propositions qui pourraient être formulées. Affaire à suivre.

NB : Si l'on s'est réjoui de l'accord signé, il n'en demeure pas moins que Cargo ne cesse de réduire ses prestations et que le moratoire de 2 ans n'est (certainement) qu'un sursis. Concernant l'Ajoie, il est à espérer que la baisse des prestations ne diminue pas le volume du trafic, car cela pourrait remettre en cause à terme la création de la place de transbordement centralisée prévue (cf. chapitre ci-dessus).

### **Journée internationale des forêts 2019**

Compte tenu du thème retenu pour la Journée internationale des forêts 2019, à savoir « Les forêts et l'éducation », l'ENV avait invité tous les acteurs forestiers (propriétaires et triages principalement) pour qu'ils mettent sur pied des manifestations destinées aux écoliers notamment. A ce titre, l'ENV avait pris préalablement contact avec le Service de l'enseignement pour coordonner l'information et les activités proposées avec les écoles/enseignants.

Dans ce cadre, ForêtJura, ProForêt et l'ENV se sont associés pour proposer 3 journées destinées à des élèves du secondaire prioritairement. Au total, ce sont jusqu'à 200 élèves qui auraient pu être accueillis au Centre forestier du Fahy (y compris le déplacement organisé) avec la visite de 4 postes de sensibilisation sur la forêt. Finalement, devant le manque d'intérêt notoire et consternant des écoles/enseignants (seules 2 demandes pour des dates différentes que celles proposées ...), l'ensemble du programme a été abandonné !

### **Fonds du bois suisse (Promotion Bois Suisse) - réforme**

Le Fonds du bois suisse (nouvellement intitulé Promotion Bois Suisse PBS) a été créé en 1947, afin de promouvoir l'utilisation du bois. A ce jour, ce fonds rencontre des difficultés de financement en raison du mode de contribution qui engendre une baisse continue des montants perçus. Depuis plusieurs années, des réflexions intenses sont menées, afin d'aboutir à une proposition de réforme.

Lors de l'assemblée générale de ForêtSuisse du 28 juin 2019, les délégués ont entériné la réforme des cotisations, laquelle prévoit que :

- les cotisations seront prélevées sur tous les assortiments vendus, y compris le bois d'industrie et le bois d'énergie (actuellement : uniquement le bois de service)
- le montant des cotisations sera de 50 centimes par m<sup>3</sup> (actuellement : Fr. 1.-/m<sup>3</sup>)
- le nouveau système entrera en vigueur pour l'exercice 2021

Les délégués de ForêtJura ont appuyé cette réforme qui devrait apporter plus d'équité entre tous les propriétaires des différentes régions de Suisse. Pour le Jura, le montant total des cotisations devrait en outre rester similaire, tout en sachant que certains propriétaires verront leur facture légèrement augmenter et d'autres diminuer.

## **Fermeture programmée du pont de Goumois**

La route Saignelégier-Goumois-Tréviillers revêt une grande importance dans le trafic trans-frontalier du bois à destination du plateau de Maîche. A ce sujet, le pont de Goumois, qui appartient au Département du Doubs, est un passage obligé et incontournable. Lors d'une récente expertise, la structure porteuse de ce pont s'est révélée cependant altérée et des travaux d'entretien et de réparation seront nécessaires dans les années à venir, lesquels entraîneront sa fermeture prolongée.

Etant donné que le pont est la propriété des autorités françaises, il n'a pas été jugé opportun de mener une démarche directe auprès de celles-ci. Elle a par contre relayé son inquiétude et a sollicité les scieries françaises voisines, afin que celles-ci entreprennent des démarches auprès de leurs autorités. Suite au dernier article de presse qui laissait entendre que les autorités françaises solliciteraient leurs homologues suisses pour co-financer les travaux, il est prévu de prendre contact avec le Service des infrastructures pour les sensibiliser à ce sujet.

## **Commission franco-suisse du Doubs**

A l'initiative du Pays horloger et du Parc du Doubs, une commission franco-suisse a été constituée au printemps 2014, avec pour objectif de réfléchir et proposer des mesures et actions devant permettre une amélioration de la qualité des eaux du Doubs. Compte tenu du fait qu'une des mesures prévisibles serait d'interdire l'utilisation de produits de traitement du bois dans tout le bassin versant du Doubs, le Comité directeur de ForêtJura a jugé opportun d'intégrer cette commission, afin d'y défendre les intérêts des propriétaires de forêts.

Le dossier n'a pas connu d'avancée durant l'exercice sous revue. Affaire à suivre.

## **Révision de la législation cantonale sur les forêts**

La législation cantonale actuelle sur les forêts est complexe (loi + décret + ordonnance) et présente différentes lacunes et doublons, en plus de n'être plus parfaitement en phase avec le droit fédéral. En vigueur depuis 1998, elle doit être révisée. Dans ce cadre, ForêtJura a participé à un groupe de travail temporaire mis sur pied par l'ENV, au côté de représentants de commune, de bourgeoisie, de triage et du personnel forestier. Ces séances ont permis de débattre et de recueillir des idées sur plusieurs thèmes : aménagement (plan de gestion), autorisation de coupes, comptabilité, fonds forestiers, organisation (rôle, structure et financement des triages), exigences de formation, etc.

A présent, l'ENV doit élaborer un projet de révision, lequel sera mis en consultation, avant de poursuivre son chemin au niveau politique. Nous sommes actuellement dans l'attente de ce projet. Affaire à suivre.

Didier Adatte / 19.10.2019